

notre village

BULLETIN MUNICIPAL N° 78
JUILLET 2023



Horaires Mairie et Agence Postale Communale :

du lundi au vendredi de 9 à 12 heures.

Tél. : 05.61.97.44.83 - Email : mairie@cassagne-31.fr - Site internet : www.cassagne-31.fr

Page Facebook : Cassagne notre village



Bonjour à toutes et à tous,

Les jeunes du village s'affairent à préparer la fête avec comme objectif d'intéresser toutes les générations. Je les en remercie d'avance.

Déjà le feu de la Saint-Jean a permis un grand nombre de Cassagnardes et Cassagnards de se réunir autour d'un moment de convivialité.

Le conseil municipal continue à travailler sur :

La boulangerie CANAL, définition précise de la destination au travers d'une étude de marché pour en projeter la viabilité, recherche de toutes les aides potentielles pour l'achat, la rénovation et l'accompagnement à l'ingénierie ; des points sont déjà avancés.

La rue de la bascule, les études de l'aménagement commencent à nous donner des projections.

L'école, avec un effectif stable mais des obligations d'aménagement sur les jeux extérieurs, le changement de prestataire pour les repas.

Et surtout le quotidien, l'herbe, les voisins, les animaux, les déchets, les services, les « il me faut » ; 342 cas spécifiques à gérer avec un même intérêt commun.

Je remercie le personnel de la commune pour son engagement et son implication.

Je félicite les nouveaux diplômés et leur souhaite de réussir professionnellement mais surtout personnellement.

Je vous propose de nous retrouver nombreux pour la fête locale et de profiter de ces moments.

Je vous souhaite de bonnes vacances et surtout la santé et de la sérénité.

J'ai également une pensée pour les personnes décédées notamment Jean-Claude DOUGNAC, un acteur de la vie politique de notre communauté de communes.

Philippe SOUQUET.

SOMMAIRE

Page 2	Editorial	Pages 26 à 29	L'École
Pages 3 à 6	Conseil Municipal	Page 30	Récit d'une collégienne Cassagnarde
Pages 6-7	Etat civil	Page 31	Qui sont ces enfants de CASSAGNE morts pour la France ?
Pages 7 à 16	Actualités	Pages 32 à 34	L'écho des associations
Pages 17 à 21	Informations et arrêtés	Page 35	Publi-communicé
Pages 22 à 23	Information des syndicats où la commune est adhérente	Page 36	Nos Entreprises
Page 24 à 25	Portrait statistique de la commune		<i>Bonne lecture !</i>

Séance du 20 mars 2023

Information donnée par M. le Maire en préambule de la séance : Mme Céline LECLERC démissionne du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a :

- Approuvé le Compte de Gestion 2022 dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, après présentation du budget unique de l'exercice 2022 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats.
- Approuvé l'installation d'une centrale photovoltaïque du GAEC Les Bessous, et a donné un avis favorable à la demande de permis de construire. Les raisons de l'intérêt de cette construction pour la commune :
 - La préservation de l'environnement à long terme en développant une énergie renouvelable ;
 - La mixité des sources énergétiques fournies aux administrés ;
 - Mettre en application les dispositions de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.
- Décidé d'acquérir la propriété sise 2 Haraypey 31260 CASSAGNE, cadastrée section D n° 22, 27, 34 et 35, d'une superficie de 1438 m2 ; propriété indivise de Madame Liliane LAURAC et de Monsieur Denis PLATET (Cette délibération abroge et remplace la délibération N°2022-010) et a décidé de confier le dossier à Maître FIS.



Séance du 11 avril 2023

Le Conseil Municipal a :

- Approuvé le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 janvier 2023.
- Approuvé le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2023.
- Approuvé le Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) (Cf. ci-dessous), après rappel que le budget annexe du CCAS a été clôturé le 31/12/2021 et a été intégré au budget principal de la commune.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0	0	0	0	0	0
Opérations	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
Résultat de	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
Total cumulé	0	0	0	0	0	0
Résultat définitif	0	0	0	0	0	0

- Déclaré que le compte de gestion 2022 du CCAS dressé par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Voté les taux d'imposition 2023, tels que suivent :
 - Taxe foncière (bâti) 29,96%
 - Taxe foncière (non bâti) 41,25%
 - Taxe d'habitation 7,87%

Séance du 11 avril 2023 (suite)

Le Conseil Municipal a :

- Voté les subventions versées aux associations pour l'exercice 2023 (Cf. détail en suivant) :

• Association « Animation et Loisirs »	7 000 €
• MCS Rugby	2 000 €
• École de Sports	800 €
• ACCA	800 €
• AAPPMA	300 €
• BCM Tennis	400 €
• MCS Gymnastique	200 €
• MCS Montagne	150 €
• MCS Pétanque	150 €
• ACPA-SPA du Comminges	452.90€
• Restaurants du Cœur	200 €
• Association Cantonale Vulgarisation Agricole (ACVA)	100 €
• Subventions voyages scolaires (OCCE Coop.Scolaire Cassagne/Mazères/ Marsoulas/Collège)	400 €
	12 952.90€

- Accepté le principe de la vente à Monsieur Michaël Thierry Robert ORTHLIEB, de la parcelle cadastrée section C N°1210 (chemin de ronde attenant à la propriété de l'acquéreur), et ce en vue de régulariser l'emprise cadastrale du Chemin de Ronde.
- Cette cession est proposée à Monsieur Michaël Thierry Robert ORTHLIEB au prix d'UN EURO (1,00 €) symbolique et selon un contrat en mains, aux termes duquel tous les frais notariés, droits et émoluments seront à la charge du vendeur, soit, la commune de CASSAGNE.
- Approuvé l'avant-projet du SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne) quant aux travaux d'effacement des réseaux, rue de la Bascule, route de MARSOULAS - RD62 ; la commune s'est engagée sur sa participation financière comme suit :

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune est estimée à **49 635 €**, cette dernière se décomposant de la manière suivante :

• Pour la partie électricité :	
• TVA (récupérée par le SDEHG)	18 700 €
• Part SDEHG	74 800 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	25 175 €
Total	118 675 €
• Pour la partie éclairage :	
• TVA (récupérée par le SDEHG)	8 662 €
• Part SDEHG	22 000 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	24 460 €
Total	55 122 €

En outre, les travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de **48 125€**.

Séance du 31 mai 2023

Le Conseil Municipal a :

- Approuvé le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2023.
- Approuvé le **Compte Administratif 2022** tel que suit :

DÉPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
Section de fonctionnement					
011	Charges à caractère général	135 284.59	013	Atténuation de charges	18 686.43
012	Charges de personnel	208 857.98	70	Produits des services	131 548.44
014	Atténuations de produits	449.00	73	Impôts et taxes	294 042.93
65	Autres charges de gestion courante	119 362.64	74	Dotations et participations	125 972.90
66	Charges financières	2111.75	75	Autres produits gestion courante	20 311.94
67	Charges exceptionnelles	0	76	Produits financiers	1.88
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0	77	Produits exceptionnels	43 121.89
022	Dépenses imprévues	0	78	Reprises provisions semi-budgétaires	0
<i>Total Dépenses Fonctionnement</i>		466 065.96	<i>Total Recettes Fonctionnement</i>		633 686.41
Section d'investissement					
010	Stocks	0	010	Stocks	0
20	Immobilisations incorporelles	0	13	Subventions d'investissement	67 358.57
204	Subventions d'équipements versées	0	16	Emprunts et dettes assimilées	0
21	Immobilisations corporelles	15 892.38	20	Immobilisations incorporelles	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	204	Subventions d'équipement versées	0
23	Immobilisations en cours	0	21	Immobilisations corporelles	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 061.37	22	Immobilisations reçues en affectation	0
13	Subventions d'investissement	0	23	Immobilisations en cours	0
16	Emprunts et dettes assimilées	14 437.99	10	Dotations, fonds divers et réserves	143 686.31
18	Compte de liaison	0	138	Autres subvent° invest. non transf.	0
26	Participations et créances rattachées	0	165	Dépôts et cautionnements reçus	0
27	Autres immobilisations financières	0	18	Compte de liaison	0
020	Dépenses imprévues	0	26	Participat° et créances rattachées	0
			27	Autres immobilisations financières	0
			024	Produits de cessions d'immobilisations	0
<i>Total Dépenses Investissement</i>		33 391.74	<i>Total Recettes Investissement</i>		211 044.88

- Approuvé le **Budget Prévisionnel 2023** tel que suit :

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
Section de fonctionnement					
011	Charges à caractère général	226 406.80	013	Atténuation de charges	0
012	Charges de personnel	209 217.32	70	Produits des services	128 144.00
65	Autres charges de gestion courante	154 718.46	73	Impôts et Taxes	262 058.00
66	Charges financières	2 200.00	74	Dotations et participations	99 016.00
67	Charges exceptionnelles	1 250.00	75	Autres produits de gestion courante	13 087.00
68	Dotation aux amortissements	1 342.00	76	Produits financiers	0
042	Dotations aux amortissements	2 670.00	77	Produits exceptionnels	0
023	Virement section investissement	144 521.96	002	Excédent de fonct reporté	240 021.54
<i>Total Dépenses Fonctionnement</i>		742 326.54	<i>Total Recettes Fonctionnement</i>		742 326.54
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
Section d'investissement					
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	001	Excédent d'investissement reporté	10 324.95
13	Subventions d'investissement	0	10	Dotations, fonds divers et réserves	6 350.56
16	Emprunts et dettes assimilées	15 160.00	13	Subventions d'investissement	7 710.84
21	Immobilisations corporelles	173 000.00	16	Emprunts et dettes assimilées	116 581.69
458101	Opérations sous mandat	100 000.00	021	Virement de la section fonct	144 521.96
<i>Total Dépenses Investissement</i>		288 160.00	<i>Total Recettes Investissement</i>		288 160.00

Séance du 31 mai 2023 (suite et fin)

Le Conseil Municipal a :

- Validé le projet de convention de reversement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires* entre la Communauté de communes Cagire Garonne Salat et la commune de CASSAGNE et autorisé M. le Maire à la signer.
** La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a prévu dans son article 67 la création d'un fonds de soutien, dit fonds d'amorçage, en faveur des communes afin de contribuer au développement d'une offre d'activités périscolaires au bénéfice des élèves pour lesquels sont organisées des activités périscolaires dans le cadre d'un projet éducatif territorial prévu à l'article L. 551-1 du code de l'éducation et qui sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques dont les enseignements sont répartis sur neuf demi-journées par semaine ou huit demi-journées par semaine comprenant cinq matinées. Cet article prévoit en outre que les communes qui ont transféré la compétence en matière de dépenses relatives à l'organisation des activités périscolaires des écoles à un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) reversent à cet établissement les aides qu'elles ont perçues. Monsieur le Maire précise que ces reversements ont déjà lieu chaque année. Pour formaliser ce reversement annuel, et à la demande du Trésor Public, Monsieur le Maire propose une convention qui pourrait intervenir entre la commune et la communauté de communes et précise que le Conseil communautaire en a approuvé le principe lors de sa réunion du 25 mai 2023. Cette convention précise les modalités de reversement, qui correspondent à la pratique en vigueur.*
- Adopté le projet de remplacement des jeux extérieurs de l'école. En effet, le rapport de vérification annuelle des jeux extérieurs de l'école communale, établi l'an passé par la société de contrôles réglementaires Bureau Veritas, fait apparaître des défauts ou des anomalies. En conséquence, il y a lieu de prévoir le remplacement de ces jeux extérieurs. Plusieurs devis (cinq) ont été établis par différentes entreprises spécialisées dans l'aménagement de plein air. La proposition présentée par la SARL Loisirs Diffusion sise à Pamiers (09100) pour la somme de 3 175 € HT soit 3 810 € TTC a été retenue. Le Conseil Municipal va solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne ; ce projet est subventionnable à hauteur de 40% maximum. *Le remplacement des jeux aura lieu en août.*
- Décidé le renouvellement de la convention de service avec la Communauté de Communes pour l'Enfance-Jeunesse, pour la mise à disposition des agents en charge des activités périscolaires et employés dans les mairies, avec le cas échéant une mise à disposition concomitante à l'APEAI (Association des Parents d'Elèves et d'Animations Intercommunales)
- Élu M. Pascal GUAY en tant que nouveau délégué à la commission territoriale du SDEHG de SALIES DU SALAT et SAINT-MARTORY, suite à la démission de Mme Céline LECLERC. Il siègera à la commission territoriale aux côtés de Mme Emmanuelle RAUFAST, élue en 2020.

Etat civil (de janvier à juillet 2023)Mariages :

- Céline DI ZAZZO et Guy FAJARDO, le 17 juin 2023.
(photo non fournie).
- Isabelle SOULA et Jean-Claude MERCANTI, le 1^{er} juillet 2023.
(photo ci-contre).



Naissances :

- Ryuk MURCIANO, le 25 février 2023.
- Charly CAZABET le 12 juin 2023.
- Théo BIZAC, le 24 juin 2023.



Décès :

- Jeannette SOR née GALY, le 22 mai 2023.
- Jean-François SIRÉ, le 26 mai 2023.
- Paule ESCAICH née CAUJOLLE, le 12 juin 2023.



- Depuis le 12 mars 2023

Ouverture de la Bibliothèque citoyenne

Dépôt et retrait d'ouvrages aux horaires d'ouverture du secrétariat et de l'agence postale communale : 9h-12h du lundi au vendredi.

Guide des bonnes pratiques de la bibliothèque citoyenne :

Le fonctionnement général de la bibliothèque est basé sur la confiance et le bon sens des utilisateurs. Il est porteur de valeurs que vous trouverez ci-dessous :

– L'emprunt est libre, c'est-à-dire qu'il ne donnera pas lieu à un enregistrement.



– L'emprunt est gratuit.



– Idéalement, il convient, afin que tout le monde puisse en profiter :

- D'emprunter un ouvrage à la fois,
- Que la durée de l'emprunt soit raisonnable.



Cela peut aussi prendre la forme suivante :

- Un livre emprunté = un livre déposé.

– Les livres empruntés devront être restitués en bon état.

– Pour le dépôt d'ouvrages, sont acceptés les livres « tous publics », dans un état correct et permettant la lecture complète (pas de pages manquantes...).



- Vin d'honneur pour le départ à la retraite de notre secrétaire de Mairie, Marie-Christine PINTAT, le 30 mars 2023

Après dix années passées au sein de l'ancien SIVOM de SAINT-MARTORY, Marie-Christine a souhaité apporter son expérience au sein d'une autre structure.

Elle succéda à Marie HUGUES au poste de secrétaire de mairie le 20 novembre 2006.

Pendant 9 ans, elle « jonglera » entre les mairies de CASSAGNE et de MARSOULAS, où elle effectuait respectivement 29 heures par semaine sur l'une et 6 heures sur l'autre, et ce, jusqu'en 2015 où un poste à temps complet fut créé à CASSAGNE.

Sur cette carrière de plus de 16 ans au sein de notre commune, elle connaîtra et saura s'adapter aux évolutions du métier (dématérialisation, procédures toujours plus complexes, etc.). Elle remplira ses missions avec beaucoup de professionnalisme, de patience et de rigueur.

Les élus qu'elle a accompagnés s'accordent pour souligner son appréciation toujours juste des situations même complexes et la grande diversité de ses compétences.

A la suite du départ à la retraite de son époux, il y a 4 ans, et de son choix de pouvoir voyager à ses côtés, Marie-Christine bénéficiera d'une disponibilité pour convenances personnelles du 1er novembre 2021 jusqu'au 1er avril 2023, date à laquelle celle-ci a fait valoir ses droits à la retraite, à l'âge de 62 ans.

Le 30 mars dernier, nous avons donc fêté Marie-Christine comme il se doit !

La surprise fut totale puisque non informée de ce pot, elle monta dans la voiture de l'une de ses filles avec pour destination un bon restaurant. A son arrivée devant la salle des fêtes de CASSAGNE, c'est avec beaucoup d'émotion qu'elle découvrait bon nombre de personnes avec qui elle avait travaillé ou été en relation proche tout au long de sa carrière. Petits fours et arrosage favorisant la discussion, les retrouvailles avec les anciens élus qu'elle a si bien assistés furent riches de souvenirs.

Nous vous souhaitons une joyeuse retraite et une vie pleine de santé, de bonheur et d'escapades.

Bonne retraite Marie-Christine et au plaisir de vous revoir !



- Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945

Message de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées et de Madame Patricia MIRALLES, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire à l'occasion du 8 mai 2023 :

8 mai 1945, il y a 78 ans : l'Allemagne nazie capitule devant les Alliés réunis à BERLIN. C'est la Victoire.

Ce jour-là, les forces de la liberté triomphent non seulement contre une armée, mais aussi contre une idéologie qui écrasait l'Europe et la liberté de ses peuples. Après six années de guerre, l'écho de l'Armistice se répand partout sur le continent, apportant aux peuples la joie de la Libération, et la fierté d'avoir vaincu.

Après six années de terreur, la lumière se lève enfin sur tout un pays, révélant à la fois l'opprobre de ceux qui ont collaboré, et le courage de ceux qui ont résisté pour permettre la Victoire.

Il y a 80 ans, l'année 1943 fut une année terrible. La répression s'accroît, l'extermination des Juifs d'Europe et des opposants au régime nazi bat son plein. Pourtant, le cours de la guerre change. A l'Est, les armées nazies ont perdu la bataille de STALINGRAD. Au sud, les Alliés ont débarqué en Afrique du Nord. Ils le feront bientôt en Italie. La Corse est libérée en septembre. Nos outre-mer se distinguent dans les trois océans et notamment dans les Antilles et en Guyane par la Dissidence opposée à VICHY. La deuxième division blindée du général LECLERC est créée, elle débarquera quelque mois plus tard en Normandie, avant de libérer PARIS, puis STRASBOURG. Il n'y a plus une parcelle de notre territoire où l'on ne compte de résistants à l'occupant.

Chacun peut ressentir que le destin des armes a basculé. Même si la lutte sera encore longue : « L'épreuve présente n'est pas terminée, mais voici qu'au loin se dessine la fin du pire drame de notre histoire », indique le général de GAULLE aux Français libres et aux Français occupés dans son message du 14 juillet 1943.

La Résistance s'unit partout en France, et, sûre de l'issue finale du combat, s'engage dans l'élaboration de ce qui réunira les Français après la guerre. Les ombres qui pèsent sur le destin de la Nation s'éclaircissent assez pour qu'un dessein pour la France d'après-guerre puisse commencer à être tracé.

Avec la fin du conflit apparaissent de nouveaux défis pour reconstruire l'Europe, pour renouer avec la démocratie et pour soutenir nos soldats qui poursuivent le combat dans une guerre qui n'est pas encore achevée en Asie. Il faudra enfin tirer les conséquences des échecs militaires de 1940 pour renforcer les armées de la France face aux menaces qui la visent. Hier comme aujourd'hui, c'est un combat que nous ne devons pas perdre de vue.

Avec la Victoire, vient aussi le retour des prisonniers, des déportés et la longue attente de ceux qui ne reviendront pas, ayant sacrifié leur vie pour notre liberté. Enfin, il y a tous ceux que plus personne n'attend, car ils ont été déportés par familles entières dans des convois vers l'Est, qu'un holocauste achevait.

Ecoutons les survivants et les vétérans qui nous transmettent la mémoire de leurs compagnons, pour que leur témoignage ne disparaisse pas avec eux et qu'il inspire ceux qui s'imaginent leur liberté pour définitivement acquise.

Souvenons-nous enfin du sang versé : il fut le prix de notre liberté. Mourir pour que d'autres puissent vivre libres : c'était le prix exorbitant dont plus de 10 millions de soldats alliés se sont acquittés. Un prix qui, hier comme aujourd'hui, augmente à chaque renoncement, à chaque fois que nous oublions notre passé.

Au bout, le 8 mai 1945 offrit la plus grande gloire du monde aux femmes et aux hommes qui n'avaient pas cédé. La Victoire leur offrit la liberté.

Vive la République.

Vive la France.





- Cérémonie de la Fête des mères le 2 juin 2023

Le vendredi 2 juin dernier à 18h, la commune avait donné rendez-vous comme chaque année à une cérémonie autour des mamans du village, pour les honorer.

Ce fut l'occasion pour ces dernières de recevoir un joli rosier, puis l'heure est venue de déguster des fraises à la chantilly, une fois n'est pas coutume, nous nous sommes autorisés à déroger à la tradition !

Monsieur le Maire a souhaité rendre hommage aux mamans avec les mots qui suivent :

Bonjour à vous,

D'abord les mamans puisque dimanche c'est votre journée au moins au calendrier,

Ensuite aux enfants de tous âges,

Et enfin à tout le monde sachant que nous sommes tous des enfants et que certains le sont restés.

Je ne sais pas aujourd'hui si fêter les mères est une incongruité mais la commune de CASSAGNE continue.

A une époque, où l'on a une journée mondiale des toilettes, la journée nationale du fromage (je ne plaisante pas).

Il me semble important que l'on puisse se réunir pour honorer les mamans, les mères, les parents 1 et parents 2, les pères et les parents tout court.

Il me semble important de les honorer non pas au travers de l'identité ou du genre mais en mettant en avant le SAVOIR VIVRE ENSEMBLE.

Si le conseil municipal a invité toute la population, c'est dans ce but. Nous vivons sur le même territoire pour des raisons diverses mais tous avec le même but : **VIVRE BIEN ET HEUREUX.**

Cela commence par le **VIVRE ENSEMBLE** chacun avec ses convictions mais dans l'échange, le partage et le respect.

Evitons de segmenter, classer, ostraciser,

Profitons des moments qui nous sont donnés pour se retrouver.

Au travers de la fête des mères, c'est aussi les enfants qui doivent être mis en avant : c'est le bien le plus précieux pour une société et je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus.

« *Le mot progrès n'aura aucun sens tant qu'il y aura des enfants malheureux.* » **Albert EINSTEIN.**

Je vais essayer de donner un moment de tendresse et de poésie à cet évènement.

Pour la fête des mères, il y a 50 ans, nous lisions à mon époque aussi des poèmes. Et cela donnait...

À ma mère

Alfred de Musset

Après un si joyeux festin,
Zélés sectateurs de Grégoire,
Mes amis, si, le verre en main
Nous voulons chanter, rire et boire,
Pourquoi s'adresser à Bacchus ?
Dans une journée aussi belle
Mes amis, chantons en « chorus »
A la tendresse maternelle. (Bis.)

Un don pour nous si précieux,
Ce doux protecteur de l'enfance,
Ah ! C'est une faveur des cieux
Que Dieu donna dans sa clémence.
D'un bien pour l'homme si charmant
Nous avons ici le modèle ;
Qui ne serait reconnaissant
A la tendresse maternelle ? (Bis.)

Arrive-t-il quelque bonheur ?
Vite, à sa mère on le raconte ;
C'est dans son sein consolateur
Qu'on cache ses pleurs ou sa honte.
A-t-on quelques faibles succès,
On ne triomphe que pour elle
Et que pour répondre aux bienfaits
De la tendresse maternelle. (Bis.)

Ô toi, dont les soins prévoyants,
Dans les sentiers de cette vie
Dirigent mes pas nonchalants,
Ma mère, à toi je me confie.
Des écueils d'un monde trompeur
Écarte ma faible nacelle.
Je veux devoir tout mon bonheur
A la tendresse maternelle. (Bis.)

Alfred de Musset



Réalisé par les élèves de l'école de Cassagne



Avant de nous retrouver autour du pot de l'amitié, une dernière citation :

« *On aime sa mère presque sans le savoir, et on ne s'aperçoit de toute la profondeur des racines de cet amour qu'au moment de la séparation.* »
Guy de MAUPASSANT.

Merci à vous toutes et vous tous,
Que le bonheur soit dans vos foyers et que vous écriviez de belles histoires avec vos familles.

- Fermes en fête, week-end des 3 et 4 juin 2023

La ferme des Bessous a participé aux animations « Les Fermes en Fête » organisées par la Chambre d'Agriculture via le réseau « Bienvenue à la Ferme ».

Deux jours d'animations le samedi 3 et le dimanche 4 juin, autour des activités de la ferme.

Le samedi a eu lieu une randonnée et une visite de la ferme. On pouvait bien entendu se restaurer sur place grâce à de délicieux paniers pique-nique !

Le dimanche, l'équipe d'animation a proposé un repas savoureux : le couscous des Bessous composé d'ingrédients vendus à la ferme. C'est pour cela que les pâtes ont remplacé la semoule de blé dur.

Les membres d'une même famille ont pu se retrouver autour d'une table, en ce jour de Fête des Mères et les mamans recevoir en cadeau, un savon au lait de brebis des Bessous.



Les enfants ont joué dans ce labyrinthe de bottes de paille... une belle aventure ! Avec un magnifique maquillage c'est encore plus fantastique ! Des petits chats, des licornes et des princesses se sont invités à la fête.



Le fauconnier présente son Grand-duc (ci-dessus), dont les conditions n'étaient pas réunies pour faire une démonstration. Mais le rapace reste impressionnant à regarder sa tête pivotant à 360 degrés, son plumage et ses grands yeux orange.

Enfin, a eu lieu une démonstration de tonte.

Une fois la tenue d'été mise, les brebis se faisaient une joie de regagner les prés comme en témoigne la photo ci-contre !



- Des parapentes dans des champs... à CASSAGNE !

Le parapente : cet engin volant le plus léger

A la sortie du village, en passant ma route, celle de MAZERES je vois des voiles colorées déployées sur cette prairie verdoyante en pente. Ce tableau de couleurs m'a fait détourner le regard. Ce sont des parapentistes qui s'exercent. L'école de parapente SURFAIR s'installe là pour perfectionner le décollage. Ce champ d'entraînement (prêté par La Ferme des Bessous), quand les conditions climatiques le permettent avec un vent d'Ouest, est choisi pour apprendre à piloter l'aile au sol et effectuer les premiers petits sauts. D'autres spots existent à CASTELBIAGUE, ARBAS ou CAZAVET. Il s'agit là de la première étape de la formation.

« Ce stage d'une durée de 4 à 5 jours permet d'accéder aux premiers vols solos guidés par les moniteurs. Durant les 3 premières journées, on apprend à piloter l'aile au sol, à effectuer les premiers petits sauts. Les 2 jours suivants sont réservés aux vols. Ce stage valide tout ou partie des 3 premiers niveaux de la fiche de progression de la Fédération Française de Vol Libre. »

L'année dernière l'école a formé plus de 100 élèves. Il y a tous les niveaux : des stages d'initiation, de perfectionnement pour devenir des pilotes autonomes et des stages pour passer les différents brevets jusqu'à celui de pilote confirmé. Trois moniteurs permanents et un élève moniteur travaillent sur la structure.

Il existe la possibilité d'effectuer des baptêmes en biplaces au-dessus de la vallée de l'Arbas. Le vol « découverte » est parfait pour une première approche de l'activité, pas de limite d'âge, d'un dénivelé de 700 mètres et d'une durée de 10 à 20 minutes. Il suffit de savoir courir quelques mètres ! Le vol "émotion" dure de 25 à 30 minutes. De quoi se familiariser avec les thermiques (courants d'air chauds). Le vol de "durée" va jusqu'à 40 minutes, en fonction des conditions météorologiques du jour. Le vol "nature" est destiné aux amateurs de randonnée. Le vol "montagne" c'est le plaisir de monter et de descendre en volant : vol du sommet de Cornudère (rando facile sur Arbas, environ une heure de montée) et 1 100 m de dénivellée de vol.



Cette école de parapente est basée à ARBAS, sous la direction de Monsieur Thierry STRUXIANO

Des vols de découverte sont possibles en effectuant des baptêmes en biplace.

Vous pouvez trouver tous les renseignements au 06 23 10 89 36 et sur le site www.surfair.fr



Le saviez-vous ?

Des vols avec d'autres types d'appareils et en d'autres temps, ont eu lieu à CASSAGNE.

Pouvez-vous nous raconter ? !! 

- Passage de la Route d'Occitanie les 17 et 18 juin 2023

Un peu d'histoire sur la course :

Des Pyrénées à la Méditerranée, La Route d'Occitanie - La Dépêche du Midi, épreuve réservée aux groupes professionnels, égrène les départs et les arrivées de ses étapes sur les cités de la grande Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Créée en 1977 sous le nom de Tour du Tarn, elle devient le Tour Midi-Pyrénées en 1982, la Route du Sud en 1988 et désormais en 2018 la Route d'Occitanie - La Dépêche du Midi. Cette course cycliste internationale à étapes dont le palmarès est riche des noms des coureurs les plus huppés est unanimement reconnue par les professionnels du monde du cyclisme.

Si la course 100% Sud-Ouest connaît un succès toujours croissant, elle le doit à la convivialité (esprit caractéristique sud-ouest), à l'enthousiasme et au professionnalisme d'une organisation exclusivement bénévole, qui la rendent si singulière.

La Route d'Occitanie est la seule course cycliste du plus haut niveau qui a pour cadre « le grand Sud-Ouest ». Inscrite au calendrier international de l'UCI (Union Cycliste Internationale) à la fin du mois de juin, elle est l'ultime course à étapes avant les grands rendez-vous nationaux et internationaux de l'été (Championnats de France, Tour de France etc..).

La Route d'Occitanie en chiffres...

47^{ème} édition

Du 15 au 18 juin 2023

Particularité de cette édition :
CASSAGNE est la seule commune
où la course est passée 2 fois !

(le samedi 17 et le dimanche 18)

18 équipes professionnelles engagées,
soit 126 coureurs

720 Km parcourus au total

7 départements traversés



Les 17 et 18 juin dernier, nous avons eu l'honneur de voir passer cette course cycliste professionnelle à 2 reprises sur notre commune :

- Une 1^{ère} fois le samedi 17 à Bouque de Lens (photo ci-contre), Route du Crampan et à Sarradas (photos ci-dessous) lors de l'étape GIMONT - NISTOS Cap Neste ;
- La 2^{ème} fois le dimanche 18 juin à Bouque de Lens (dans l'autre sens), puis à Furne lors de l'étape SAINT-GAUDENS - SAINT-GIRONS.



- Feu de la Saint-Jean le 23 juin 2023

Le vendredi 23 juin a eu lieu le traditionnel feu de la Saint-Jean, quartier du Santet.

Cette fête a réuni pas moins de 200 convives heureux de se retrouver autour d'un verre et d'une excellente grillade !

La nuit tombée, le bûcher pouvait enfin s'embraser devant une assemblée contemplative !



Nous remercions tous les membres du Comité d'Animation et de Loisirs pour leur organisation, leur dynamisme et leur savoir-faire.

(Pour le savoir-faire, photo ci-contre à droite).



- C'est bientôt la Fête locale !

La fête locale se déroulera du 21 au 23 juillet 2023, retrouvez ci-dessous le programme :

VENDREDI 21 JUILLET

20H00 : Apéritif

21H00 : MOUNJETADE animée par GREG

Salade Gasconne, cassoulet, fromage, dessert, vin, café.

Pensez à apporter vos couverts, Réservations avant le jeudi 20 juillet au 05.61.97.44.83.

23H00 : Orchestre SAHARA

SAMEDI 22 JUILLET

14H00 : Pétanque Concours amical en doublettes

JEUX POUR LES ENFANTS

23H00 : DJ MAGNUS LOPEZ

DIMANCHE 23 JUILLET

12H00 - 15H00 : APÉRITIF animé par La BANDA
LES OPEN BARDES

Un apéritif sera offert par la Mairie à tous les habitants du village.

14H00 : PÉTANQUE Concours amical en doublettes,
JEUX POUR LES ENFANTS



- Et après la Fête locale vient la Fête patronale !

SAMEDI 9 SEPTEMBRE : messe à 18H00

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE, à partir de 12H00, au pré commun : dépôt de gerbe au monument aux morts, apéritif et repas.

- Arrêté préfectoral portant sur la vigilance des usages de l'eau dans le département de la Haute-Garonne

Un arrêté a été pris en date du 13 avril 2023. Il porte sur l'usage de l'eau et la vigilance à avoir quant à une utilisation de la ressource limitée aux besoins essentiels.

Il mentionne, notamment, les points suivants (extrait de l'arrêté) :

Art.1^{er} : Vigilance

Dans le cadre d'une gestion globale, raisonnée et préventive de la ressource en eau, toutes les communes du département de la Haute-Garonne sont placées en vigilance.

Sur ces communes :

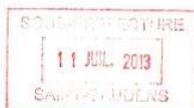
- les collectivités et les particuliers sont invités, dans le cadre d'une gestion économe de la ressource, à limiter les usages non essentiels de l'eau tels que l'arrosage des jardins et pelouses, des terrains de sport, le lavage des voitures, le lavage des voiries et des façades, le remplissage et la mise à niveau des piscines,
- les exploitants agricoles sont invités à modérer les consommations d'eau pour irriguer les cultures de printemps en place et à opter pour des cultures d'été qui exigent moins d'eau,
- les industriels sont invités à limiter leurs consommations aux stricts volumes nécessaires à leurs activités.

Art. 2. : Période d'application

Les mesures définies dans le présent arrêté sont applicables à compter de la publication du présent arrêté. Elles restent en vigueur jusqu'au 31 octobre 2023 inclus, sauf abrogation.

Un arrêté portant restriction des prélèvements d'eau en cours d'eau et nappe d'accompagnement a été pris en date du 26 juin 2023. Celui-ci concerne les usages de l'eau à partir d'un pompage direct dans un cours d'eau ou sa nappe d'accompagnement. (Arrêté consultable à l'affichage en Mairie et sur notre site internet www.cassagne-31.fr)

- Rappel de l'Arrêté municipal sur les nuisances sonores



ARRÊTÉ N° 2013-011

Le Maire de CASSAGNE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-2 ;
Vu le Code Pénal et notamment ses articles R.610-1 et R.610-5 ;
Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 1311-1 et suivants ;
Vu le code de l'environnement ;
Vu l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996, portant réglementation des bruits de voisinage ;
Considérant qu'il y a lieu de modifier l'horaire d'utilisation de matériels bruyants

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de CASSAGNE, le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.
 A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h ;
- les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Fait à Cassagne, le 4 juillet 2013

Le Maire,



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 65 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 7

- Information de la Gendarmerie : alerte aux SMS frauduleux pour règlement d'amende et recrudescence des cambriolages – Recommandations

✓ Escroquerie à l'amende

Face à une recrudescence de réception de SMS frauduleux en lien avec le paiement d'une amende, retenez, que la gendarmerie, n'envoie pas de SMS suite à un contrôle ou à une verbalisation, mais également les instructions suivantes :

- De ne surtout pas cliquer sur le lien.
- De ne pas répondre au SMS.
- D'effectuer une capture d'écran.
- D'effacer le message SMS.

✓ Recrudescence des cambriolages

Veillez trouver ci-dessous des supports de communication de la Gendarmerie afin de sensibiliser la population à la préparation des grandes vacances qui approchent à grands pas.

Comme vous l'aurez compris, une des recommandations est de rester discret sur vos dates de départ en vacances, notamment sur les réseaux sociaux.

Ce support de communication et ce slogan qui vont très bien au mois d'avril sont valables pour tous les mois de l'année !



Egalement, retrouvez ci-dessous les horaires d'accueil du public des BT (Brigades Territoriales) de SALIES DU SALAT, ASPET et SAINT-MARTORY.

À compter du 30/05/2022 l'accueil du public au sein des unités de la Communauté de Brigades est établi comme suit :

BT SALIES DU SALAT
05.61.90.51.17

LUNDI : 08 H – 12 H / 14 H – 18 H

JEUDI : 08 H – 12 H / 14 H – 18 H

MERCREDI : 14 H – 18 H

BT SAINT MARTORY
05.61.90.23.17

MARDI : 8 H – 12 H / 14 H – 18 H

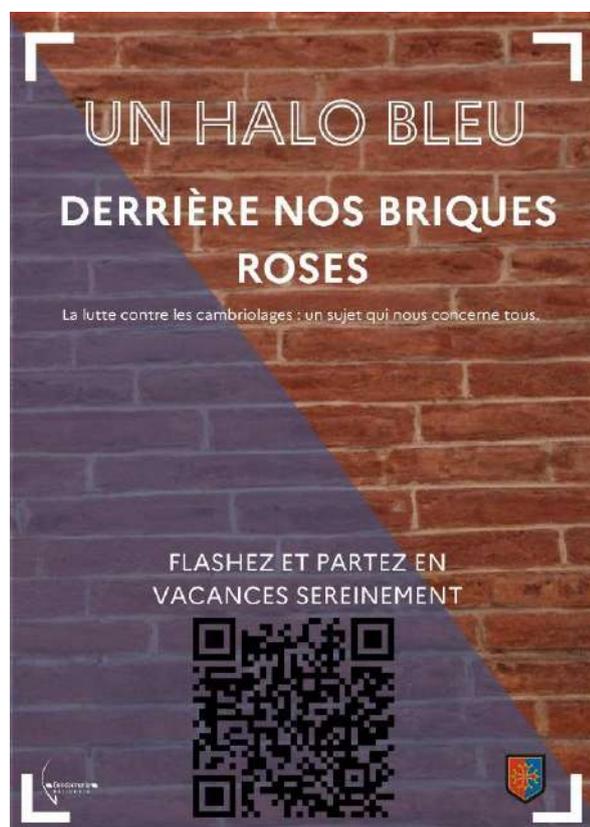
VENDREDI : 8 H – 12 H / 14 H – 18 H

SAMEDI : 14 H – 18 H

BT ASPET
05.61.88.40.17

MERCREDI : 8 H – 12 H

SAMEDI : 8 H – 12 H



- Rappel tri, horaires déchetterie et obligation de compostage au 1^{er} janvier 2024

✓ Le tri est l'affaire de tous !

Les consignes de tri et le mode de collecte des ordures ménagères ont évolué depuis ce 1^{er} janvier 2023.

Si, en théorie, le volume d'ordures ménagères devrait diminuer étant donné que le tri a été ouvert à plus de déchets recyclables, il est régulièrement constaté un effet contraire !

Il est déplorable que, sous prétexte que les containers soient communs, la collecte devenant impersonnelle, certains se permettent d'y jeter tout et n'importe quoi.

Nous rappelons l'ensemble de nos administrés à davantage de civisme et au respect du bien et des règles communes.

MÉMO-TRI 2023
 Désormais... **TOUS** Les emballages se trient ! Les papiers se trient !

À TRIER BIEN VIDER, SANS LAVER
 Bouteilles, pots et bocaux en verre

À COMPOSTER
 Déchets verts & déchets de cuisine

À JETER EN SACS FERMÉS
 Jouets cassés, vaisselles cassées, couches, etc.

EMBALLAGES À TRIER
 Bouteilles, flacons et bidons en plastique
 Briques alimentaires
 Emballages en métal
 Sachets, sacs et films en plastique
 Barquettes en plastique & polystyrène
 Pots, tubes, boîtes & autres emballages en plastique
 Petits emballages en métal

PAPERS & CARTONS À TRIER
 Journaux & magazines
 Cahiers & livres
 Prospectus & catalogues
 Courriers & enveloppes
 Emballages en carton & cartonnets

EN VRAC, NON EMBÔÎTÉS - INUTILE DE LES LAVER

Logos: CITEO, C, À jeter? À trier?, L'APPLI GUIDE DU TRI, Syprou, Cagire Garonne Salat

Pour aller plus loin et rendre le tri plus ludique, téléchargez l'application mobile (sur Google play ou Apple play) :



Pour rappel, pour toute demande s'adresser à la Communauté de Communes 3CGS : secretariat@cagiregaronnesalat.fr ou par téléphone : 05.61.98.49.30.

✓ Obligation de compostage au 1^{er} janvier 2024 :

- Composter : pourquoi ?

Faire son compost soi-même est un geste qui permet de protéger l'environnement par le recyclage des déchets et de réduire significativement les quantités de déchets ménagers par foyer.

- Que dit la loi ?

Dans moins d'un an, à partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée, selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement.

- Où se renseigner ?

A la Communauté de communes « Cagire Garonne Salat ». En effet, la mise en œuvre de cette disposition, introduite par la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, repose sur les collectivités territoriales (communes ou communautés de communes), qui devront proposer les solutions vous permettant d'effectuer ce tri à la source, chez vous. La communauté des communes mettra des composteurs à disposition moyennant 30 euros dès le 1er janvier 2024 sur inscription.



✓ Rappel des horaires des déchetteries de MANE et SAINT-MARTORY :

DÉCHETTERIE DE MANE :

Adresse : Chemins des Isles
31260 Mane

Du 1^{er} avril au 30 septembre :

Du lundi au samedi de 8h30 à 11h50 et 13h30 à 17h50

Du 1^{er} octobre au 31 mars :

Du lundi au samedi de 8h00 à 11h50 et 13h30 à 17h20

DÉCHETTERIE DE SAINT MARTORY :

Adresse : ZA des Clottes
31360 Saint Martory

Du 1^{er} avril au 30 septembre :

Les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 8h30 à 11h50 et 13h30 à 17h50
 Les jeudis de 14h à 17h50

Du 1^{er} octobre au 31 mars :

Les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 8h00 à 11h50 et 13h30 à 17h20
 Les jeudis de 13h30 à 17h20



(Loi AGECE du 10 février 2020).

Réservez votre composteur :

- par mail : secretariat@cagiregaronnesalat.fr
- ou par téléphone au 05.61.98.49.30

- Quels éléments peut-on composter ?

OUI

- Épluchures de fruits et légumes
Marc de café ainsi que le filtre en papier
- Coquilles d'œufs, concassées pour faciliter leur décomposition
- Fleurs fanées
- Pain et déchets à base de pâtes.
- Déchets verts du jardin : feuilles, tonte, mauvaises herbes, fleurs, etc... Certains déchets domestiques comme les mouchoirs en papier et les cendres.
- Sachets de thé, d'infusion et tisane

NON

- Plantes malades
- Viande, notamment les os
- Poisson, notamment les arêtes
- Huîtres, moules
- Produits laitiers
- Pelures d'orange, de citron ou de pamplemousse



- Arrêté sécheresse 2022 sur la commune :

La commune a effectué la demande de reconnaissance au titre de la sécheresse pour l'année 2022. Si à ce jour, un arrêté a été pris, il ne concerne que 81 communes de la Haute-Garonne sur plus de 380 ayant déposé une déclaration. **Cela ne signifie pas que notre commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle mais tout simplement que notre demande n'a pas encore été examinée ou est en cours d'examen au niveau national.** La commission nationale interministérielle qui examine les demandes de toutes les communes de France échelonne les instructions sur plusieurs sessions, de fait plusieurs arrêtés paraîtront dans l'année au fur et à mesure de la tenue des commissions nationales de catastrophes naturelles. Dès la parution de l'arrêté vous serez informés.



- Fonctionnement du service des urgences - période juillet / août :

Du fait d'un manque de ressource médicale, le service des urgences - Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) est contraint de réduire ses activités. L'effectif médical en journée sera réduit en juillet et août.

Le SMUR continuera néanmoins de fonctionner 24H/24 en accueillant uniquement les patients justifiant d'une prise en charge en urgence.

Avant de vous déplacer aux Urgences :

- Consultez votre médecin traitant ou un médecin généraliste,
- Prenez contact avec le 3966 ou le centre 15 afin d'être orienté vers la structure qui est la mieux adaptée à votre pathologie.

- Information d'ORANGE - fermeture du réseau téléphonique cuivre :

Dans le cadre de la modernisation des infrastructures de télécommunication, ORANGE a engagé un chantier de fermeture de son réseau historique cuivre. **Pour notre commune, la fermeture du réseau cuivre interviendrait en janvier 2027, date à laquelle les usagers devront avoir migré vers une autre technologie disponible** (fibre optique, réseau très haut débit mobile, satellite).





Déposez votre demande de permis de construire en ligne !



Ravalement, construction, extension, abris de jardin, clôture, panneau solaire, changement de fenêtre... de nombreux travaux doivent être autorisés ou faire l'objet d'une déclaration préalable avant d'être réalisés.

Sur [service public.fr](https://service-public.fr), déposez votre demande d'autorisation d'urbanisme, directement en ligne, dans une démarche simplifiée et sans frais !



Sur service-public.fr, à la rubrique logement, vous pouvez désormais **déposer votre demande de permis de construire en ligne, directement auprès des services de notre commune**. Nous avons fait le choix de nous raccorder à cette plateforme, mise à disposition par l'Etat, pour faciliter le dépôt de vos demandes, et vous apporter une **meilleure qualité de service public**.

Le permis de construire en ligne, c'est la possibilité de...

Faire votre demande à **tout moment**, où que vous soyez, dans une démarche simplifiée et sans frais.

Faciliter le travail de **l'administration** et de tous les services qui contribuent à l'instruction



Suivre et compléter votre dossier en ligne, et être alerté par courriel à chaque étape

Recevoir la décision au format électronique, une fois votre dossier instruit par nos services



NOUVELLE ADRESSE MAIL POUR TOUTE DEMANDE LIÉE A L'URBANISME :

urbanisme@cassagne-31.fr

- Le SICASMIR (Syndicat InterCommunal d'Action Sociale en Milieu Rural)

Notre commune est adhérente au SICASMIR pour ces services du Centre d'accueil de jour (CAJA) et de la Maison des Aidants (MDA). Voici le bilan de ces structures pour l'année 2022 ; appuyé par quelques chiffres indicateurs. Vous pouvez retrouver toutes les informations du SICASMIR sur le site internet www.sicasmir.fr

Nous devons tous retenir que ces prestations relèvent du Service Public dont il est nécessaire d'en conserver la pérennité.

Extrait du rapport d'activités 2022 :



Ouvert depuis 2008, le Centre d'Accueil de Jour de VALENTINE a pour but d'accueillir en journée des personnes atteintes de maladies neuro-évolutives ; maladie d'Alzheimer ou apparentées, maladie de Parkinson, Sclérose en Plaques, ... Le Centre d'Accueil de Jour est autorisé pour 19 personnes par jour.



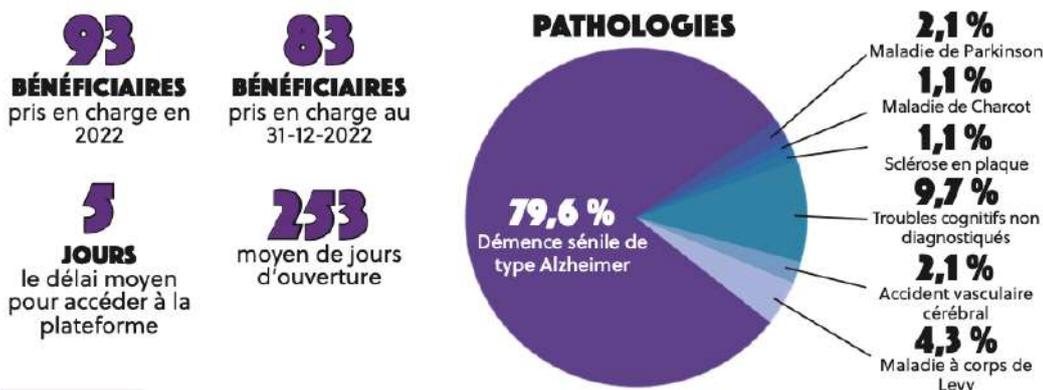
ÉQUIPE DU CAJA



- 1 infirmière de coordination (IDEC),
- 2 aides-soignantes spécialisées en soins gériatriques (ASG),
- 2 agents sociaux,
- 1 agent technique/chauffeur/accompagnateur,
 - au nombre de 2 depuis septembre
- 5 chauffeurs/accompagnateurs,
 - au nombre de 4 depuis septembre
- 1 auxiliaire de vie pour l'entretien.



La Maison des Aidants est un service du SICASMIR destiné à apporter aide, soutien et répit à ceux qui accompagnent et aident leurs proches fragilisés à domicile, par l'âge, la maladie ou le handicap. Depuis 2012, ce service accompagne de nombreux aidants pour la mise en place de thérapies de groupe, individuelles ou simplement d'accompagnement.



ÉQUIPE DE LA MDA :

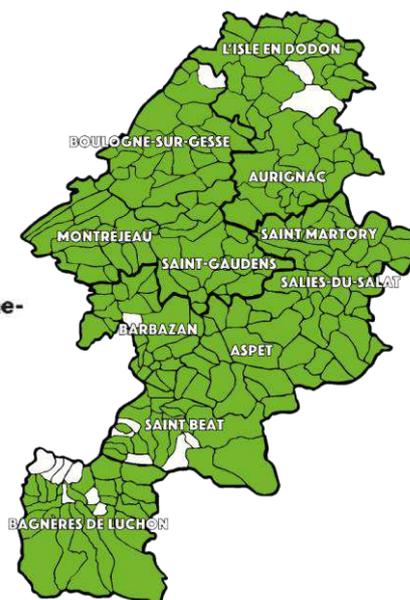


- 1 psychologue coordinatrice,
- 3 assistantes de soins en gérontologie (ASG)
 - 2 ASG du SSIAD et de l'ESA sont intervenues en renfort pour pallier le manque d'agents notamment en cas de congés ou d'arrêt maladie,
- 1 infirmière de coordination (IDEC)
 - Partie en juillet 2022 non remplacée.

Partenaires externes pour les appels à projets

- 1 psychologue libérale spécialisée dans le vieillissement et l'accompagnement des aidants (convention du 22.11.21 au 30.04.22),
- 1 relayeuse à domicile (jusqu'à fin août 2022).

Zone d'intervention Le Centre d'Accueil de Jour et la maison des aidants du Sicasmir sont situés à Valentine (à 5 kms de Saint-Gaudens) et intervient dans les **219 communes** adhérentes.



- Le SIEA (Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement) : L'Eau Potable à CASSAGNE - Article rédigé par M. Jordi LEDRU, Responsable des Services Techniques

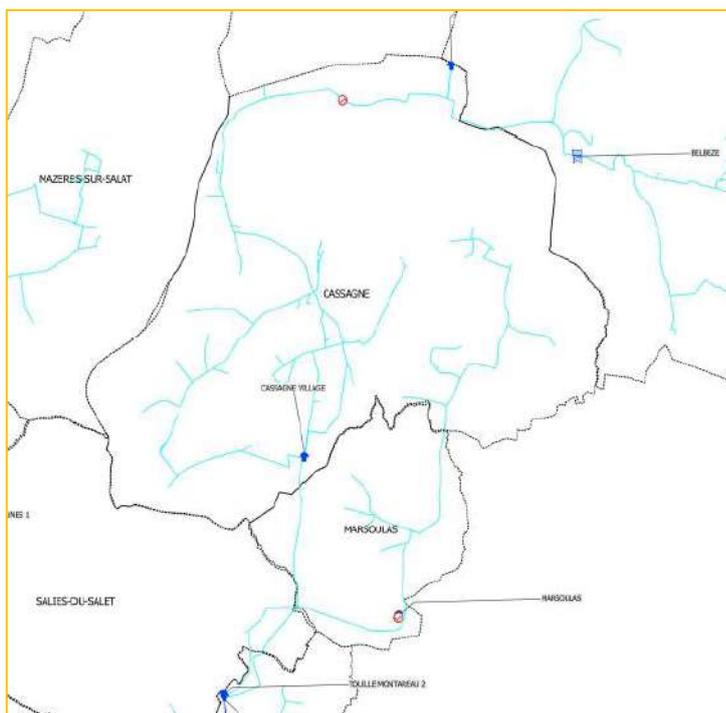
La commune de CASSAGNE est alimentée en eau potable par le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement (SIEA) des Vallées de l'Arbas et du Bas-Salat depuis la création de ce dernier en 1937. Le SIEA alimente aujourd'hui 24 communes pour 4 700 abonnés.

L'eau douce et peu calcaire qui est distribuée à CASSAGNE provient de trois captages dans le massif de Paloumère : la source de Surgent à HERRAN et le Grand Captage et le Captage Long à FOUGARON. Cette eau est acheminée directement de la montagne vers le réservoir de TOUILLE - Montarréau qui alimente ensuite le réservoir de Cassagne Village et celui de Marsoulas. En période estivale, le pompage de HIS permet de renforcer l'alimentation en eau potable et assure l'approvisionnement des communes de CASSAGNE, MARSOULAS, BELBEZE EN COMMINGES et AUSSEING.

La commune de CASSAGNE dispose de deux réservoirs et d'une station de reprise. Le réservoir de CASSAGNE Village alimente le village, les quartiers Sarradas et Bouque de Lens. Une station de reprise en bas du Houchet permet ensuite de « remonter » l'eau vers le réservoir de Furne qui distribue le quartier du même nom ainsi que les communes de BELBEZE et d'AUSSEING. Les quartiers du Tarté et du Boué sont sous la charge du réservoir de TOUILLE - Montarréau et les quartiers de la Rouaoude, Saouis et Lestourelle dépendent du réservoir de MARSOULAS.

Depuis quelques années et comme observé à l'échelle nationale, le SIEA relève des périodes d'étiage de plus en plus précoces et longues, mais l'organisation hydraulique du syndicat des eaux, avec les pompages de HIS et de POINTIS-INARD, permet d'assurer une eau potable en quantité et en qualité à l'ensemble des abonnés du SIEA. Par ailleurs, le SIEA vérifie au quotidien les consommations sur près de quarante compteurs télésurveillés et cible les canalisations fuyardes à renouveler comme ce fût le cas en début d'année route d'ESCOULIS à CASSAGNE où 400 m environ de conduite ont été changés.

Tout le monde peut faire un geste pour surveiller sa consommation : si votre compteur individuel tourne alors qu'aucun appareil ou robinet ne fonctionne, c'est qu'il y a une fuite sur votre installation. Un robinet qui goutte peut entraîner une fuite de 35 m³ par an et une chasse d'eau qui fuit peut perdre jusqu'à 220 m³ sur une année. Consommateurs et distributeurs d'eau devront faire face à la diminution à venir de la ressource, c'est pourquoi la surveillance et le renouvellement des réseaux sont les clés pour une eau de qualité et en quantité suffisante.



Source : ATLAS DES TERRITOIRES

atd31.fr



POPULATION
Parmi les 586 communes de la Haute-Garonne, Cassagne est classée 339^e pour son évolution démographique.

645 Habitants en 2020
59 Habitants au km²
Densité en 2020 (Superficie communale : 11 km²)
+2,1% Évolution de la population de 2014 à 2020 (+13 hab.)
-2 Solde naturel de 2014 à 2020
+15 Solde migratoire apparent de 2014 à 2020

644 Habitants en 2019

Population par tranche d'âge	Evolution de 2013 à 2019
109 0 à 17 ans	-7,4%
23 18 à 24 ans	+20%
328 25 à 64 ans	+2,2%
184 65 ans et plus	+3,3%

Evolution de la population de 1968 à 2020



LOGEMENT
Parmi les 586 communes de la Haute-Garonne, Cassagne est classée 195^e pour son parc de logements.

378 Logements en 2019
+3,8% Évolution des logements de 2013 à 2019 (+14 logements)

- 291** Résidences principales en 2019
+8 en 6 ans (+2,9%)
- 41** Résidences secondaires en 2019
+1 en 6 ans (+1,9%)
- 46** Logements vacants en 2019
+5 en 6 ans (+12%)

1 Logements commencés en 2020
+1 logement(s) en moyenne sur 5 ans

198m² de Logements commencés en 2020
+196 m² en moyenne sur 5 ans

0 Logements sociaux (RPLS) en 2021

Répartition des logements en 2019

Type de logement	Pourcentage	HG
Résidences principales	77%	88%
Résidences secondaires	11%	4%
Logements vacants	12%	7%

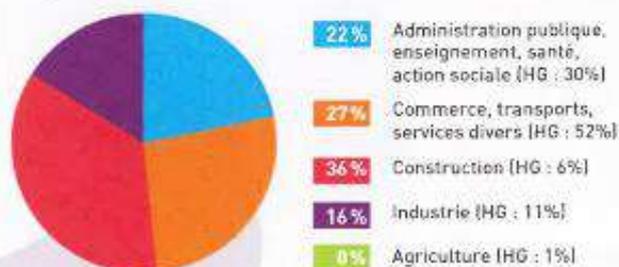
ÉCONOMIE

Parmi les 586 communes de la Haute-Garonne, Cassagne est classée 226^e pour son nombre d'emplois.

- 88** Emplois en 2019
- +2** Évolution de l'emploi de 2013 à 2019 (+2,7%)
- 7** Habitants pour 1 emploi en 2019

- 5,6 %** Taux de chômage en 2019
- 301** Population active de 15 à 64 ans en 2019
- 18** Emplois salariés dans l'artisanat (01/2022) (22 établissements)
- 0** Agriculteurs exploitants en 2019
- 26 462 €** Revenu moyen des foyers fiscaux en 2020 (Haute-Garonne : **28 850 €**)
- 75** Établissements actifs (07/2022) dont 7 en Économie Sociale et Solidaire

Emplois localisés dans la commune en 2019



QUALITÉ DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Parmi les 586 communes de la Haute-Garonne, Cassagne est classée 259^e pour sa surface BIO.

- 49 ha** Surface BIO en 2021 **8,0%** de la SAU (Surfaces agricoles utiles)
- 3,2 ha** Evolution des surfaces artificialisées 2011 à 2021 (0,3% de la surface communale)
- 171 ha** Surface naturelles inventoriées en 2022 dont 11 ha protégées
- 618 ha** Surfaces agricoles utiles (SAU) en 2021
- 293 ha** Surface de forêt
- 13 944 m** Cours d'eau
- 1** Producteurs Direct Fermiers 31 (23/10/2022)
- 3** Hébergements touristiques en 2021
- 137** Licences de pratique sportive en 2019
- 1** Monuments historiques en 2020

Répartition des Equipements en 2021



Classe de Moyenne Section (MS) et Grande Section (GS) - Chantal :

- Fête de la nature et fête du papier (nuit des musées) le 13 mai 2023

En partenariat avec l'APEAI, nous avons participé à la fête de la nature en réalisant des semis, des plantations et peignant des pots qui ont été vendus.

Voici le résultat de notre travail :



En guise d'ouverture de la fête du papier, dans le hall du musée Lacroix, nous nous sommes rassemblés avec les CP/CE1 pour interpréter des chants. Nous avons également affiché quelques-unes de nos productions plastiques en lien avec le papier.



- Vendredi 23 juin 2023 : Rencontre sportive des maternelles

Nous sommes allés à MANE, au village de vacances « La Justale » pour une rencontre sportive organisée par l'association sportive du Bas Salat.

Nous avons commencé par la course d'endurance sur le chemin d'une distance de 500m.

Après une bonne collation, nous avons pratiqué différentes activités sportives. Parmi les ateliers proposés : lancer loin et lancer d'adresse, course de haies, saut en longueur et en hauteur, parcours d'équilibre...

Une matinée bien remplie sous un beau soleil.



- Voyage de fin d'année au Mourtis, toutes les classes
Du 12 au 13 juin, classe de MS-GS (Chantal) et du
12 au 14 juin, classe de CP-CE1 (Gaëlle)

✓ **Lundi 12 juin :**

Nous sommes arrivés à l'école avec nos valises et nos sacs à dos, contents et excités de partir en séjour avec les copains (photo ci-contre).

On a pris le bus, Vanessa a mis de la musique, on a bien chanté. On est passé dans un tunnel.

A notre arrivée au Mourtis, on a posé les bagages dans le hall du centre « Les Pierres Blanches »

On s'équipe pour la randonnée... (photo ci-dessous)

Sac sur le dos, on grimpe jusqu'à l'étang de Boutève. (photo ci-contre)

C'est une réserve d'eau pour fabriquer de la neige artificielle avec les canons à neige que nous avons vus. On a pique-niqué. Puis les CP et CE1 de Cassagne et les grands de MARSOULAS ont eux continué la randonnée jusqu'au Tuc de l'étang.

Ensuite, on s'est installé dans les chambres, on a pris la douche, on est allé manger en pyjama. Avant d'aller se coucher, on a eu une petite séance cinéma de courts animés, brossage des dents, lecture d'une histoire bisous et câlins et puis un gros dodo.



✓ **Mardi 13 juin :**

Après une bonne nuit de sommeil, on se lève, on va déjeuner : lait, chocolat chaud, jus d'orange et de pomme, tartines beurre, confiture de fraise, mûre, abricot, du miel et des céréales

On a choisi les ateliers parmi les 4 proposés : land art, disque golf, atelier nature et course d'orientation. On en a fait 2 avant le repas.



Après un temps de jeu libre, on s'est inscrit dans un atelier : empreintes d'animaux, énigmes de la montagne, sport (thèque), jeux de société, dessin sur cailloux, ping pong...

Ensuite, avec Svetlana, Damien et Vanessa, on a fait la fiesta dans le noir avec des lumières en couleurs.

Les élèves de maternelle et leurs encadrants sont ensuite remontés dans le bus pour rentrer à CASSAGNE.

Le mardi soir les grands ont refait une boum. Même Joël a dansé !



✓ Mercredi 14 juin :

Le mercredi, nous avons eu une animation avec des gardes forestiers, Tom et Hugo.

Comme il pleuvait beaucoup, nous sommes restés au centre, ils nous ont parlé de la forêt, nous ont appris à reconnaître des empreintes d'animaux et des arbres en observant les feuilles.

Nous sommes rentrés à CASSAGNE mercredi en fin d'après-midi.



- Mardi 4 juillet 2023 : Fête de fin d'année de l'école

Le mardi 4 juillet 2023, les parents et grands-parents sont venus nombreux écouter les enfants chanter.

La soirée a commencé par les élèves de CP-CE1 qui ont interprété avec brio des comptines en espagnol. Rejoints par les maternelles dans un 1er temps, puis par les élèves de MARSOULAS, ils ont chanté 3 chants en lien avec le thème retenu cette année (la forêt, la nature) : « La forêt » de Henri Dès, « J'étais un arbre » de Monsieur Nô, « Monsieur Toulemonde » de Aldebert.

La soirée s'est terminée par une auberge espagnole dans la cour de l'école, un moment de convivialité avant de se souhaiter un bel été.





C'EST LES
VACANCES!



- Information changement de prestataire cantine :

Devant faire face à la fermeture de la cuisine centrale de Lugaran, notre prestataire actuel, nous avons dû lancer une offre de marché et avons finalement retenu la cuisine située à SAINT-MARTORY « Le panier des Genévriers (Retraite Occitane) » qui effectuera donc la prestation cantine à compter du 1^{er} septembre 2023.

- Inscriptions au transport scolaire régional :

Cela concerne les élèves des écoles mais également des collèges et lycées : la plateforme lio-occitanie.fr est ouverte depuis le 12 juin 2023.

Pour bénéficier de la gratuité, veuillez procéder à l'inscription de votre enfant avant le 31 juillet 2023.

A partir du 1^{er} août, une participation de 25€ sera demandée.

Inscriptions
du 12 juin au 31 juillet 2023

Nouveauté 2023 :
Votre carte de transport vous permet également de voyager en illimité, même les week-ends et vacances scolaires, sur les cars du réseau lio.

Informations et inscriptions sur :

lio-occitanie.fr



- **Récit de l'accueil par Lyne MOUSSET de la jeune Munkhchimeg ULZIITOGTOKH, dans le cadre d'un parrainage**

Monsieur SAVELLI, maire d'Auzas a créé une association « Comité de jumelage AUZAS-BULGAN », BULGAN est une ville de Mongolie.

En 2021 Monsieur MOUCHET, Principal du Collège de SALIES DU SALAT avec un groupe d'enseignants volontaires, répond favorablement pour cet échange.

En 2022, le Collège sollicite les familles pour accueillir des collégiens de BULGAN.

Nous décidons d'accueillir une des jeunes Mongols.

Le lundi 23 mai 2022, nous récupérons au collège Munkhchimeg ULZIITOGTOKH (son surnom Muggii).

La communication se fait en anglais. On a essayé d'apprendre des mots mongols et elle de français (on a eu beaucoup de fous rires).

Un programme est mis en place par le Collège et certaines sorties libres : participations à des cours, randonnée à Paloumère, visite de TOULOUSE, voir l'océan à MESSANGES et un coucher de soleil à CAPBRETON, visite au Cirque de GAVARNIE, représentation de danse et de lutte Mongole.

Voici le ressenti de Muggii à son retour en Mongolie :

« Merci pour votre accueil chaleureux. J'ai beaucoup aimé l'environnement du Collège des 3 Vallées à SALIES DU SALAT. Beaucoup d'arbres. Les repas étaient très bons et pendant les pauses les enfants pouvaient jouer au basket, se parler et sans internet. J'ai aimé. C'est de la communication vivante. Les élèves du Collège, les professeurs et toute l'équipe ont été très amicaux, ont toujours apporté leur aide.

Ce n'était que 7 jours, je n'ai probablement pas noté grand-chose de plus. J'ai aimé le système d'apprentissage du Collège. Je me suis beaucoup amusée avec mes nouveaux amis du Collège.

L'animation du dernier jour était bien, le groupe de musique du Collège était super. La nuit dernière, j'ai rêvé que j'étudiais dans votre Collège. Je l'ai beaucoup aimé. Ma nouvelle famille française, je leur suis très reconnaissante. Ils ont pris soin de moi et m'ont montré des endroits magnifiques et m'ont acheté plein de choses bien. La maison était très grande, c'était très confortable pour moi. On a été à l'océan Atlantique, c'était super parce que c'était la première fois que je voyais autant d'eau. On a fait aussi de la randonnée en montagne, c'était aussi la première fois. C'était très haut mais mon père français a dit que c'était une hauteur normale pour eux, j'étais choquée ! TOULOUSE est une ville très grande et très colorée, je trouve, j'ai aimé. On est allés à des endroits super, je n'ai pas eu de mauvaises expériences. La seule chose compliquée pour moi était de manger moins de viande qu'habituellement. »

Voici le ressenti de Lyne :

« Cela m'a permis de découvrir un autre mode de vie. D'échanger de devoir s'adapter pour discuter. De réaliser que mon niveau d'anglais était « juste » pour échanger avec Muggii. Elle est très gentille, très ouverte d'esprit, curieuse. Elle a goûté à tous les plats, même si elle n'aimait pas tout. Je trouve qu'elle est courageuse car à 15 ans arriver dans une famille qu'elle ne connaît pas, si loin de chez elle. Elle s'investissait et vivait avec nous, comme nous. »

Voici le ressenti des parents de Lyne :

« Nous avons voyagé tout en restant à la maison. Muggii a fait l'interprète avec sa maman en visio, pour qu'on se présente mutuellement. On a retrouvé les mêmes émotions, que quand nous allons à l'étranger chez l'habitant (les mains servent très vite à s'exprimer). Nous avons fait découvrir, une petite partie de la cuisine française et Muggii, nous a fait un plat de chez elle, un régal !

Une expérience que l'on renouvellera avec plaisir. »

Lyne, Laetitia et Benoît.



Qui sont ces enfants de CASSAGNE morts pour la France ?

BULLETIN MUNICIPAL N° 78 - JUILLET 2023

Neuvième édition, neuvième nom figurant aux archives et dont l'acte de décès a été retranscrit à l'état civil de Cassagne :

CAZABON Jean

Né(e) le 11 novembre 1890 à Cassagne
(31 - Haute-Garonne, France)

Carrière militaire :

Grade : sergent

Unité : 159^e régiment d'infanterie (159^e RI)

Classe : 1910

Bureau de recrutement : Saint-Gaudens (31)

Matricule au recrutement : 916

Mention : Mort pour la France

Mort pour la France le 29 août 1914 à Belfort
(hôpital mixte, 90 - Territoire de Belfort, France)
A l'âge de 23 ans, 9 mois et 18 jours.

Lieu de transcription du décès :
Cassagne (31 - Haute-Garonne, France)

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom CAZABON

Prénoms Jean

Grade Sergent

Corps 159^e rég^t d'infanterie

N° 510 au Corps. — Cl. 1910

Matricule. } 916 au Recrutement et 8^e Gaudens

Mort pour la France le 29 août 1914

à l'hôpital mixte de Belfort (1^{er} Rhin)

Genre de mort Suites de blessures de guerre

Né le 11 Novembre 1890

à Cassagne Département Haute Garonne

Arr^l municipal (p' Paris et Lyon). }
à défaut rue et N°.

Jugement rendu le D. B.

par le Tribunal de Domicile à Cassagne

acte ou jugement transcrit le Cassagne

à Haute Garonne

N° du registre d'état civil.....

534-708-1921. [26434.]



Etat civil :

Les parents de Jean Baptiste François CAZABON sont : Jean CAZABON (né le 18 novembre 1852 à CASSAGNE) et Jeanne Marie FOURNIÉ (née le 17 mai 1853 à CASSAGNE), mariés à CASSAGNE le 17 septembre 1877.

Historique militaire :

Il est incorporé à compter du 1^{er} octobre 2011 et arrive au corps d'armée le 10 octobre 1911. Il est rengagé pour 2 ans à compter du 14 décembre 1912.

Il arrive au corps comme soldat de 2^{ème} classe le 5 janvier 1913, il accède au grade de Caporal le 11 février 1913 et à celui de Sergent le 1^{er} février 1914.

Il sera mobilisé et partira en campagne contre l'Allemagne à partir du 2 août 1914.



~~Cazabon~~ D.I.

Nom : Cazabon

Prénoms : Jean Baptiste François

ÉTAT CIVIL

Né le 11 novembre 1890, à Cassagne, canton

de Salies, département de la Haute Garonne, résidant

à Cassagne, canton de Salies, département

de la Haute Garonne, profession de Cultivateur

fil de Jean et de Fournié Jeanne Marie domiciliés

à Cassagne, canton de Salies, département de la Haute

Blessé mortellement (ni le lieu ni la nature des blessures ne sont connus), il décèdera le 24 août 1914 à l'Hôpital de BELFORT.

Les 6 et 7 mai a été célébré le 30^{ème} anniversaire du M.C.S. Montagne.

Une soirée-conférence a réuni une bonne centaine de personnes dans la Salle du 1er mai à MAZERES SUR SALAT. Le Président Yves CAZES a retracé l'histoire du Club et a rendu hommage aux membres actifs et aux disparus de l'Association. Un ancien Agent du Parc National des Pyrénées a ensuite présenté son travail et les missions de cet organisme. Pour finir, le célèbre Mariano a présenté quant à lui son site « Topo-Pyrénées » qui connaît un succès constant au fil des années. La soirée s'est conclue par une collation offerte au public comblé.

Le lendemain, la journée a démarré à MANCIOUX et malgré le temps maussade, plus de 120 personnes ont effectué les deux parcours proposés par le club sur les hauteurs de ce beau village.

Tout s'est terminé sous la halle couverte où 150 convives ont apprécié le repas montagnard roboratif après cette marche matinale.

Nous remercions tous les participants à cette manifestation ainsi que les municipalités de CASSAGNE, MAZERES et MANCIOUX qui nous ont permis de fêter dignement cet anniversaire.

Place maintenant à la saison d'été dont voici le programme :

- Mercredi 19 juillet : l'Entecada au départ de l'Hospice de France.
- Samedi 22 juillet : l'Étang d'Alet au départ de Stillon.
- Dimanche 30 juillet : la Chapelle de l'Isard au départ de Frechendeck.
- Mercredi 2 août : le Lac Negre de Cabanes au départ de La Bonaigua.
- Samedi 5 août : le Pic de Midi de Bigorre au départ du Col du Tourmalet.
- Mercredi 16 août : le Pic de Tucoulet au départ de Marignac.
- Samedi 19 août : le Pic d'Amitges au départ La Peùlla.
- Dimanche 27 août : la Ronde des Cabanes au départ de Montauban-de-Luchon.
- Les 3, 4, 5 et 6 septembre : boucle andorrane au départ de l'Hospitalet.
- Mercredi 13 septembre : la Cabane d'Antenac au départ de Cier-de-Luchon.
- Samedi 16 septembre : le Pic Maubic au départ de Cap-de-Long.
- Samedi 23 et dimanche 24 septembre : sortie de fin de saison à Iraty.
- Mercredi 27 septembre : le Lac Vert au départ de la Vallée du Lys.

Pour information, le M.C.S. Montagne tiendra un stand lors du Forum des Associations à SAINT-MARTORY le samedi 9 septembre. Si vous êtes tentés par la randonnée en montagne au sein d'un groupe passionné et dynamique, c'est l'occasion de nous rencontrer. D'ici-là, le M.C.S. Montagne souhaite à tous les Cassagnards un excellent été.

Prêts pour le départ en randonnée !



✓ **Les séniors :**

La saison des Seniors s'est terminée fin mai, avec pour la formation « A » un parcours à marquer d'une pierre blanche. Les « rouges et noirs » seconds de poule derrière TREBES, un Bouclier de Terroir en poche, ont attaqué les phases finales Régionales avec envie. Vainqueurs de l'Avenir Bleu et Blanc (19 à 8) en huitièmes, puis de MONTECH (36 à 24) en quarts, ils ont chuté en demie face à CASTELNAU MAGNOAC (13 à 19), qui le week-end suivant a remporté le titre d'Occitanie... En route pour le championnat de France, après avoir écarté SAINT-CYPRIEN (Dordogne) (21 à 18) en trente-deuxième, le MCS s'est incliné en seizième devant ARCANGUES (34 à 21), sur la pelouse de GER. Les Basques avec une équipe redoutable sont arrivés jusqu'au bout, puisque le 25 juin ils ont été sacrés champions de France en s'imposant face à VIC EN BIGORRE. Au vu de ces résultats, avec une bande de copains (sur la trentaine de joueurs retenue pour les phases finales, seuls deux d'entre eux n'ont pas connu la formation du MCS), les « rouges et noirs » se sont hissés au niveau des meilleures équipes d'Occitanie et de l'Hexagone de leur catégorie. Cela bien évidemment est dû à la qualité des joueurs, mais également à celle de l'encadrement. Les entraîneurs Joël MARCEL et Vincent RIBÈRE revenus aux affaires il y a quatre saisons, alors que le club était dans une situation compliquée, ont su créer un groupe solidaire, jouant pour l'amour du maillot. Joël et Vincent souhaitant prendre du recul, Sébastien ABADIE et Aurélien GARDELLE, (également purs produits du club), prendront la succession.

L'équipe « B » quant à elle, auréolée de son titre de Champion de France, a eu beaucoup de mal à se remettre en route, pour obtenir de justesse sa qualification pour les phases finales. Après s'être imposée en barrage face à TARASCON (22 à 19) en Ariège, elle s'est inclinée en huitièmes sur la pelouse de VERFEIL (14 à 18) aux termes d'une rencontre palpitante. Cela laisse bien évidemment beaucoup de regrets, la saison aurait pu être plus belle.

Photos : Les coachs Joël MARCEL et Vincent RIBÈRE, ont su fédérer leur groupe.



✓ **Les portes du Comminges :**

Cette saison le Rassemblement des Portes du Comminges ne comptait qu'une équipe de Cadets, forte de vingt-cinq joueurs, encadrée par Valentin CAMBRIEL et Christophe FEULLERAT (MCS) et Georges LLORENS et Maxime SALIS (UCF). Ces moins de 16 ans, sortis seconds de leur poule qualificative derrière FOIX, ont obtenu leur billet, pour les phases finales Occitanie de leur compétition. Vainqueurs de TOURNAY (35 à 17) en seizièmes, puis du RC MONTAUBAN (19 à 7) en huitièmes, ils ont vu leur parcours se terminer face à leur « bête noire » FOIX (10 à 22) en quart, à l'issue d'une rencontre de qualité jouée dans la Cité Comtale.

La saison prochaine, le Rassemblement comptera vraisemblablement, de nouveau une équipe de Juniors, excellente nouvelle pour les deux clubs, qui poursuivent inlassablement leur travail de formation.

Photo : Les cadets, une belle bande de copains.



✓ L'école de rugby :

L'école de Rugby qui prépare l'avenir du club, aura bien fonctionné cette saison, en enregistrant plus de cent-vingt licences. Christelle GALIN, secondée par Camille, Katty, Roselyne et quelques mamans ont fait le maximum pour que l'accueil soit parfait. Sur le plan sportif, une douzaine d'éducateurs et d'éducatrices formés ou en formation ont apporté leur savoir, pour faire progresser les enfants.

Elodie ZORZI et Stephen LOZACH en Baby-Rugby. Camille BRUA et Christian ROUGÉ en moins de 6 ans. Audrey DEJEAN et Vincent PIERRONNE en moins de 8 ans. Pierre BORDE et Alain FEUILLERAT en moins de 10 ans. Clément GALY et Alexis PONS en moins de 12 ans. Jérôme FEUILLERAT, Simon ORTET et Cyril PIFERRER en moins de 14 ans.

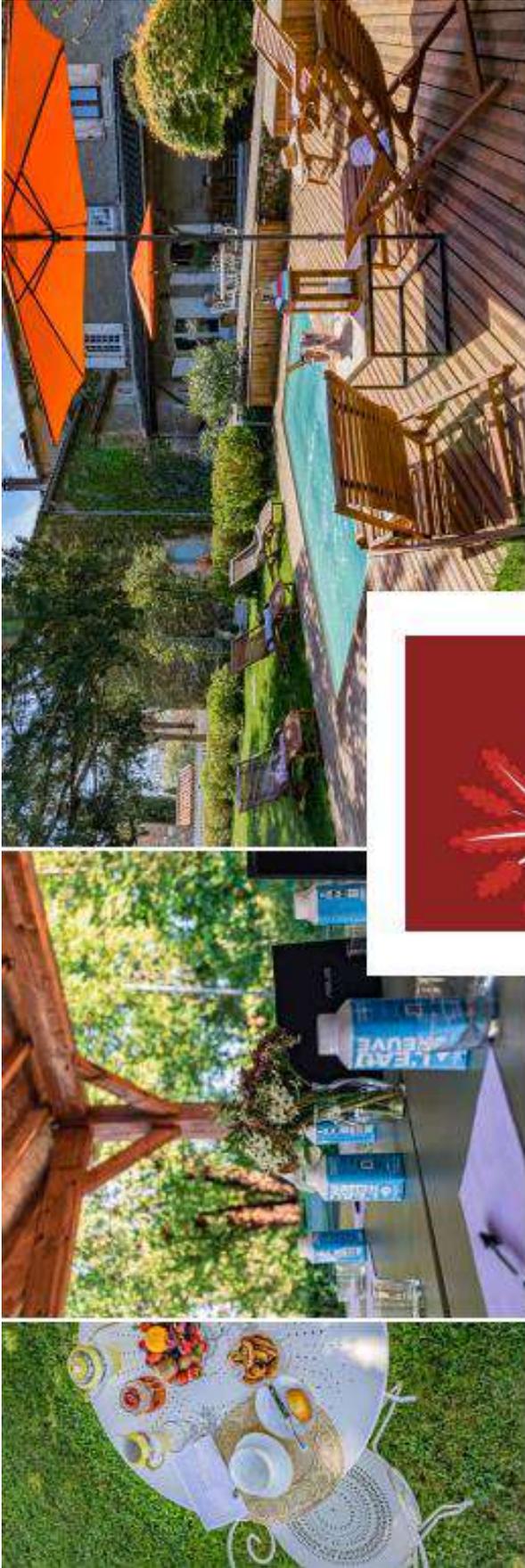
Durant toute l'année, le MCS a été présent sur les plateaux mis en place par le CD31, mais également dans les différents Tournois de fin de saison : POUYASTRUC, RIEUMES, CAZERES et bien évidemment à celui du MCS où toutes les équipes se sont bien comportées. Lors du dernier week-end de juin, l'école de Rugby a fait sa clôture, avec une journée passée chez Manon ANDRÉ à Cérizols pour le Baby-Rugby et les moins de 6 ans, les plus grands, moins de 8, 10, 12 et 14 ans sur deux jours ont quant à eux découvert de nombreuses activités à SENTEIN en Ariège. Tous sont revenus enchantés de leurs sorties.

Photo : Autour de Christelle intendance et éducateurs présents à SENTEIN.



Photos et articles fournis par Daniel RIBÈRE.

Découvrez ou re-découvrez l'Ostal Cassinia !



*En famille, entre amis, ou entre collègues...
Un cadre idéal pour des séjours détente, télétravail,
ou pour des événements d'entreprise sur-mesure*

*À seulement 55 mn de Toulouse
Au cœur du village de Cassagne
Découvrez le Comminges et les Petites Pyrénées...*



GÎTE 12 PERSONNES ET CHAMBRES D'HÔTES  ESPACES DE CO-WORKING



31260 CASSAGNE
06 10 28 29 46
info@ostal-cassinia.com

ostal-cassinia.com
 @ostal-cassinia

Vous êtes une entreprise ou un artisan du village et vous souhaitez faire connaître votre activité, n'hésitez pas à nous adresser votre publicité que nous insérerons ici.

Electricité Générale
 AMOUROUX Daniel
 Tél. 05.61.97.46.46
 & 06.01.91.50.98
 Email : court.jus.31@gmail.com

Electricité Générale
 RESPAUD Christophe
 Tél. 06.16.84.30.04
 Email : rc.elec31@gmail.com

Plomberie
 ANGLADE Bernard
 Tél. 05.61.97.57.58

Plomberie
 ROUGÉ Alexy
 Tél. 06.33.81.60.09

Garage automobile
 MARTI Pascal
 Tél. 05.61.97.44.19

Maçonnerie
 SUTRA Rémi
 Tél. 06.62.03.86.47

Rénov Toit 31
 Charpente (et traitement),
 couverture et zinguerie
 Tél. : 06.15.30.24.68
 Email : renovtoit31@outlook.fr

Terrassement-Enrochements-petits réseaux
 VERNIER T.P.
 Tél. 06.12.43.16.46

Industrie
 3 M Purification
 Tél. 05.61.97.44.06

Exploitation Agricole ovine et fromagerie
 LES BESSOUS
 (G.A.E.C.)
Magasin de producteurs
 www.lesbessous.fr
 Tél. 06.25.87.64.19
 Email : sarl@lesbessous.fr

Peinture
 HERNANDEZ Jean-Michel
 Tél. 05.61.97.44.77

Peinture
 MARSOLAN Christophe
 Tél. 06.42.09.70.66

Peinture
 MARSOLAN Raphaël
 Tél. 07.70.24.10.10

Entretien et création d'espaces verts
 MONNEREAU Stéphane
 Tél. 06.83.59.03.20

Ostal Cassinia
 Maison de vacances
 Tél. : 06.10.28.29.46
 Email : info@ostal-cassinia.com

EradyKSolus
 Lionel MARTY
 Désinfection, désinsectisation,
 dératation
 Tél. : 06.41.08.78.29
 Email : eradyksolus@gmail.com

Réflexologie Plantaire
 LONGUEVILLE Christine
 Tél. 06.61.64.14.97

Entreprise façades
 RAJA Vincent
 Tél. 06.26.33.06.35

Aménagements Intérieur/ Extérieur
 Origin'Bois du sol au toit
 (Charpente-Couverture-Zinguerie)
 Tél. 06.27.91.77.90

Animation Chant
 PIOVAN Cécile
 Mezzo Soprano Chanteuse lyrique
 Tél. 06.62.96.35.59
 Email : piovan_cecile@hotmail.fr

Psychologue
 DUCROS Delphine
 Tél. : 06.24.10.27.74

Pradet Services
 Petits travaux de jardinage, travaux de
 petit bricolage...
 PONSOLLE Joël
 Tél. 06.59.05.33.52
 Email : pradet31@gmail.com

ShinyClean
 Julie PYVETEAU
 Nettoyage sols, surfaces, vitres,
 sanitaires, désinfection, repassage,
 sortie des poubelles
 Tél. 06.37.09.99.58
 Email : shinyclean31@gmail.com

Si vous souhaitez vous faire connaître, merci de nous en informer en transmettant un mail à l'adresse : mairie@cassagne-31.fr

Les remerciements du comité de rédaction

Arrivant au terme de ce numéro, nous espérons que cet instant lecture vous aura plu et informé, autant qu'il fut un plaisir à rédiger ! Nous attendons vos témoignages sur tout appareil volant du passé, certains sauront... Nous vous en remercions par avance.

Cette interface « papier » entre vous et nous ne remplacera pas les moments conviviaux que nous pourrions partager à vos côtés lors de la fête locale puis patronale, nous vous attendons nombreux lors de ces événements et serons heureux de vous voir.

L'esprit estival et festif ne nous fait pas pour autant oublier nos valeurs républicaines et dans le climat parfois délétère que traverse notre pays, sachons nous recentrer autour de ces valeurs et apprécier ce que nous avons et notre cadre de vie...

Prenez soin de vous en adoptant les gestes de prévention en situation de fortes chaleurs et en étant des voisins vigilants autant que cela est possible. **Bel été à toutes et à tous !**

